



Convocation expertise psychologique ordonné par un juge sans savo

Par **paspont**, le **17/07/2013** à **13:08**

Bonjour,
Mon fils (23 ans) vient de recevoir une convocation d'un psychologue pour une expertise psychologique "commise par ordonnance du juge d'instruction de grande instance d'Avignon" Nous ne savons pas de quoi il s'agit, mon fils n'a aucun problème avec la justice, n'a jamais rencontré de juge ni même a été convoqué à la gendarmerie et n'a même aucun problème avec qui que ce soit.
Est-il possible d'être convoqué comme ça sans savoir de quoi il s'agit? Merci de vos réponses.

Par **amajuris**, le **17/07/2013** à **13:19**

bjr,
votre fils ne vous dit peut être pas tout.
ce genre de convocation à la demande d'un juge d'instruction c'est qu'il existe une affaire où votre fils est mêlé de près ou de loin.
vous pouvez vous renseigner soit auprès du juge d'instruction ou auprès du greffe.